



Nouméa, le 07 février 2017

IEN en charge du service de
l'enseignement des langues
et de la culture kanak
(SELCK) et de l'adaptation
scolaire et la scolarisation
des élèves en situation de
handicap (A.S.H.)

JYK/SELCK/ASH/VR
n° 3211/ /2011

Affaire suivie par
Jean-Yves KARTONO
IEN

Bureau 215
Téléphone
(687) 26 61 68
Fax
(687) 26 62 92
Mél.

secien@ac-noumea.nc

Immeuble Flize
1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge du
service de l'enseignement des langues et de la
culture kanak (SELCK) et de l'adaptation scolaire et
la scolarisation des élèves en situation de handicap

à

Mesdames et messieurs les enseignants

S/c de Mesdames et messieurs les directeur
d'établissements scolaires publics et privés

Objet : Note de rentrée

PJ : Guide pédagogique pour l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture
kanak

Mesdames, messieurs,

Je souhaite à toutes et à tous, une bonne année scolaire et la bienvenue aux personnels
nouvellement affectés dans les établissements.

L'année scolaire qui s'ouvre sera marquée par la mise en œuvre de la charte d'application du
projet éducatif calédonien dans laquelle s'inscrit cette note de service, en reprenant par
l'angle des actions, les grandes ambitions du projet éducatif et les priorités fixées par
monsieur le vice-recteur, directeur général des enseignements, à la réunion des personnels
d'encadrement du 6 février 2017.

I - Guider vos actions et la qualité de votre enseignement par l'élévation du niveau de performances des élèves :

Le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie s'est fixé comme objectif d'atteindre 100 % de
réussite au CAP, 75% au baccalauréat et 40% en licence. Ainsi que l'on se situe dans
l'enseignement des langues et de la culture kanak ou dans l'accompagnement des élèves
nécessitant une adaptation de leur parcours scolaire, la recherche constante du progrès des
élèves, dans leur parcours de formation, doit être le leitmotiv de votre enseignement qui doit
par conséquent être de qualité et mieux répondre aux besoins de chacun. Dans cette
perspective, l'évaluation des élèves et l'analyse des réussites comme des difficultés doivent
être inscrites dans votre préparation pédagogique. Cette évaluation peut être prévue par vos
soins en fin de modules ou de séquences ou être inscrites institutionnellement, en fin de
parcours et de cycle d'enseignement. C'est notamment celle des compétences du socle
commun mesurées par le certificat de formation générale (CFG) ou le DNB Pro pour les
élèves de SEGPA ou bien celle des quatre langues kanak évaluées au baccalauréat.



Nonobstant les bons taux de réussite dont on ne peut entièrement se satisfaire, j'attends la contribution de chacun d'entre vous pour que l'amélioration des résultats des sessions précédentes soit le reflet des progrès réellement manifestés par les élèves au terme de cette année.

II – Prendre en compte quelques recommandations pédagogiques pour améliorer les progrès des élèves

II.1 - S'appuyer sur la réforme du collège :

Les conditions de réussite au certificat de formation générale doivent à la fois s'appuyer sur une maîtrise assurée des compétences du socle commun et la solidité d'un projet d'orientation. Cette maîtrise des compétences qui est évaluée et validée tout au long du parcours des élèves de SEGPA donnera lieu à une harmonisation des pratiques en termes d'évaluation, à une étroite concertation entre tous les enseignants (de l'enseignement général comme professionnel) et à une programmation pluriannuelle des apprentissages de la 6^{ème} à la 3^{ème} de SEGPA. Cette organisation pédagogique devrait éviter l'obtention du CFG, sur la seule base de l'entretien oral ; elle devrait être résolument au service d'une acquisition de compétences inscrite dans la durée. L'organisation de l'accompagnement personnalisé sur les 4 années du collège permettra de consolider des compétences de base, indispensables à la poursuite de formations post-3^{ème} dans l'enseignement professionnel. Les liaisons avec le 1^{er} degré, sur la base de ce qui constituera le cycle 3 de consolidation (CM1, CM2 et 6^{ème}), sont à renforcer car elles permettront de garantir la poursuite d'un apprentissage inachevé et des projets d'orientation construits.

S'agissant de l'évaluation de compétences développées dans les langues et la culture kanak et outre des modalités d'évaluation prévues par modules et/ou en fin de séquences d'apprentissage, l'organisation d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) à partir des éléments fondamentaux de la culture kanak, prévue au cours du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}), doit être l'occasion d'évaluer, pour la première fois, des compétences développées à l'issue de la scolarité obligatoire.

II.2 - Développer l'option d'une langue kanak au baccalauréat :

Le choix d'une langue kanak en LV2, évaluée au baccalauréat, doit être développé à partir du collège – la réforme collège nous laisse cette opportunité à partir de la 5^{ème} – et compter plus d'élèves que ce nous présente la situation actuelle. Dans cette hypothèse, la garantie d'un parcours linguistique construit sur plusieurs années, augmente les chances de réussite au baccalauréat en même temps qu'elle inscrit ces apprentissages dans la propédeutique d'une formation ciblée dans l'enseignement supérieur. Les programmes pour l'a'jië, le paicî, le nengone et le drehu, mis en œuvre au collège à la rentrée 2016, demeurent l'outil de référence, lequel verra un enrichissement de cet enseignement pour le lycée dans le courant de cette année.

II.3 – Accompagner le parcours des élèves en situation de handicap :

La réussite scolaire n'excluant pas les plus fragiles de nos élèves, je vous invite à tenir compte des différents projets pédagogiques personnalisés adaptés au profil des élèves. Que ce soit le PPS pour le handicap, l'APTA pour les troubles des apprentissages ou toute autre forme de dispositif pédagogique permettant d'étayer l'élève dans ses apprentissages, il s'agit avant tout de réponses pédagogiques qui relèvent en premier lieu de votre responsabilité d'enseignants. J'attire également votre attention sur la nécessité d'articuler les réponses issues des adaptations quotidiennes, à la nature des demandes d'aménagement des examens déposées par les élèves et leurs familles. Ces demandes doivent recueillir votre expertise afin d'aider les élèves, dans une démarche qui reste, pour nombre d'entre eux, relativement délicate.



3 / 3

III – S’inscrire dans les dispositifs de formation du PAF

Le plan académique de formation qui reprend les priorités du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie tout en fixant des modalités de mise en œuvre, constitue un levier de progrès pour tout enseignant, en cette année de réforme et de mise en œuvre d’actions de grande envergure. C’est pourquoi, il a été question de mobiliser la grande majorité d’entre vous par des sessions de formation à public désigné et en établissements.

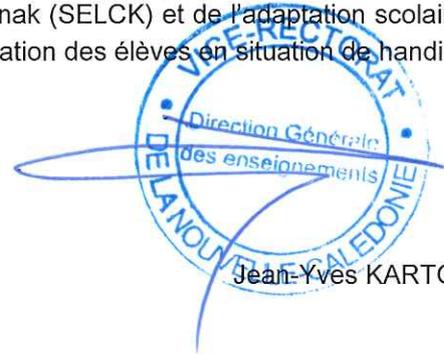
La réforme du collège qui prévoit un volant de formations annuelles de 6 jours, sera concentrée sur les contenus (programmes d’enseignement et nouveau socle) et l’organisation pédagogique des enseignements. Elle concernera toutes les SEGPA et donnera lieu à des interventions croisées et transversales comme spécifiques à l’ASH.

La formation des enseignants LCK sera poursuivie à l’instar de ce qui a été amorcé en 2016. Elle sera constituée de suivis individualisés par le SELCK, de sessions de regroupements en bassins ou à Nouméa. Elle bénéficiera enfin d’une formation à caractère certificatif, organisée par le vice-rectorat et l’université de la Nouvelle-Calédonie. Cette formation de 150 heures donnera lieu à une sélection des personnes-ressources, qu’elles soient du privé comme du public. A toutes fins utiles, je vous invite à vous inscrire au PAF entre le 10 février et le 3 mars 2017.

Enfin, j’ai le plaisir de vous adresser un premier guide pédagogique nécessaire à l’enseignement obligatoire des éléments fondamentaux de la culture kanak. Ce premier référentiel qui sera par la suite amélioré, par vos retours de pratiques et les sessions de formations regroupées, vise à vous permettre d’être opérationnels dès le début de l’année scolaire, à partir d’un cadre de référence commun.

Je vous remercie de votre contribution au service des élèves qui vous confiés. Que cette année soit également une source de satisfactions professionnelles et de fierté face aux enjeux que représente l’école calédonienne.

L’inspecteur de l’éducation nationale en charge du service de l’enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK) et de l’adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap



Jean-Yves KARTONO